

**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE**  
**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE GIF FILTER**

Par courrier reçu le 12 mai 2011, la société IMMMOBILIERE ET DEVELOPPEMENT, qui détient directement et de concert 67,04% du capital et des droits de vote de la Société Générale de Filtration -GIF FILTER-, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 avril 2011, le seuil des 2/3 des actions et des droits de vote et ce, suite à la cession sur le marché de 104 815 actions de sa participation directe dans la société, représentant 1,57% du capital.

Avant le franchissement de seuil, la société IMMMOBILIERE ET DEVELOPPEMENT détenait directement 1 604 815 actions, représentant 24,07% du capital de la Société GIF FILTER, et de concert avec les sociétés ARTIMO & DALMAS qui détiennent 2 864 292 actions, représentant 42,97% du capital.

La société IMMMOBILIERE ET DEVELOPPEMENT a déclaré qu'elle envisage de poursuivre :

- l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- la cession des actions et droits de vote qu'elle détient.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, intermédiaire en Bourse.